LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta — *Depuis 1928*

APF HQ — Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 95 — Mercredi le 1er février 1984 — 16 pages 0.50

A Edmonton

Assemblée annuelle de l'ACFA : président ré-élu; déficit budgétaire

A l'assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton, dimanche 29 janvier M. Ronald Breault a été réélu pour un deuxième terme à la présidence. Mme Adrienne Bernard a été élu 1ère Vice-présidente et Mme Lydia Roy, 2e Vice-présidente. MM Raphaël Thierrin et Jean-Marie Tremblay ont été élus respectivement trésorier et secrétaire de l'association.

Les présidents des comités permanents de l'ACFA régionale ont également été élus à cette assemblée annuelle, ils sont; Comité du centre, M. Gilbert Laporte; comité d'éducation, Dr. Eric Préville; comité de recrutement, M. André Boudreau; comité socio-culturel, Mme Marie-Claire McNeil; comité des sports, M. Daniel Madore.

Rapport financier

C'est le rapport financier qui a le plus suscité de questions non seulement à cause du déficit qu'accuse l'association pour l'exercise financier 1983, déficit de l'ordre de 21,902.34$, mais aussi parce que les membres n'ont reçu aucun bilan avec ce rapport. Il était donc impossible de se faire une idée sur l'état de santé de la Régionale d'Edmonton.

Selon le trésorier M. Raphaël Thierrin une subvention du Secrétariat d'Etat a été reçu qu'après la fermeture des livres au 30 novembre 1983 et que cette subvention viendra contre balancer ce déficit. Le montant de cette subvention est de 20,000$, mais comme l'a expliqué le représentant du Secrétariat d'Etat, M. Lucien Bélanger, cette somme chevauche deux années financières et elle doit donc servir à couvrir certaines dépenses de l'ACFA régionale jusqu'à la fin mars 1984. Quelle est la proportion qui doit servir à la nouvelle année? Personne n'a donné de réponse à cette question.

En fin de compte, l'assemblée a appuyé une motion voulant que le rapport financier soit remis au Conseil régional pour son adoption à sa prochaine réunion avec un bilan en bonne et due forme.

JOURNEES DU PATRIMOINE

L'assemblée a aussi approuvé la participation de la Régionale aux journées du patrimoine d'Edmonton, fête qui regroupe tous les groupes ethniques de la ville. Selon Marie-Claire McNeil, responsable pour cette activité de l'association, l'absence des francophones ne peut que nuire, car même si nous ne sommes pas un groupe ethnique mais plutôt un peuple fondateur, cette visibilité auprès des autres est excessivement importante. "A force d'être absent on devient invisible, on n'existe plus", de dire Mme McNeil.

L'assemblée a donc passé une résolution à cet effet: "Que notre participation aux journées du patrimoine se fasse en tant que Canadiens et non en tant que Canadiens-français".



Le nouveau conseil régionale de l'ACFA: de gauche à droite 1ère rangée: Mme Lydia Roy, 2e vice-présidente; M. Ronald Breault, président; Mme Adrienne Bernard, 1ère vice-présidente; 2e rangée: M. Raphaël Thierrin, trésorier; M. Eric Préville, M. Gilbert Laporte, M. Jean-Marie Tremblay, secrétaire; Mme Marie-Claire MacNeil et M. Daniel Madore.

CABANE A SUCRE

L'ACFA régionale d'Edmonton étudie présentement aussi le formet de la Cabane à

Voir CABANE page 2



Par Claude Roberto

La mise en place du plan de développement communautaire, la révision de la loi scolaire de l'Alberta, l'établissement d'écoles françaises, le développement du Centre d'éducation permanente de la Faculté Saint-Jean, et enfin la jeunesse: tels sont les dossiers prioritaires des communautés franco-albertaines pour 1984-85.

Ils furent acceptés jeudi dernier lors d'une importante assemblée réunissant à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton 33 représentants d'organismes franco-albertains.

Le directeur du Programme des Communautés de langues officielles du Secrétariat d'Etat, M. Michel Bastarache, était présent à cette rencontre, ainsi que MM. Léo Létourneau et Jean-Bernard Lafontaine, respectivement président et directeur général de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ).

La réunion avait lieu dans le cadre d'une consultation nationale que le Secrétariat d'Etat mène actuellement au sein des francophones hors Québec afin d'établir des projets précis et d'assurer une utilisation maximale de ses fonds.

"Et surtout ce n'est pas le plan d'action de l'ACFA qui est présenté dans les dossiers discutés jeudi. Il s'agit au contraire des priorités des communautés franco-albertaines" rappelle Monsieur Paul Poirier, directeur général de l'ACFA.

L'identification de ces priorités est en effet le résultat du travail énorme de l'ACFA qui pendant environ 15 mois a consulté les organismes francophones de l'Alberta pour identifier leurs besoins et établir un plan quinquennal de développement. On se souvient que les membres du Conseil général de l'ACFA avaient approuvé le 15 octobre 83 les grandes orientations du plan.

Or les dossiers prioritaires acceptés jeudi dernier, à Edmonton par les divers organismes sont basés sur ces orientations.

Dorénavant les fonds du Secrétariat d'Etat seront donc distribués d'abord en fonction du développement communautaire et de l'éducation. Qu'adviendra-t-il alors des groupes socio-culturels, des troupes de théâtre ou de danse?

"Ils devront s'intégrer aux priorités qui ont été établies", répond Monsieur Guy Lacombe de l'ACFA provinciale. Et selon Monsieur Paul Poirier, la définition des priorités n'implique pas qu'absolument tout l'argent sera dépensé pour ces dernières.

LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

On en parle beaucoup. Mais de quoi s'agit-il exactement? Il comprend en fait des projets tels que les coopératives d'habitations à St-Isidore et à Edmonton ou le centre culturel de St-Paul. A Bonnyville un projet-pilote a été mis sur pied et un processus de développement est engagé. D'après le document préparé pour la réunion de jeudi dernier le Franco jouera un rôle particulièrement important au cours de la procheine année dans la réalisation du développement communautaire.
L'ACFA vient d'ailleurs d'établir un comité ad hoc pour étudier la situation de l'information dans les communautés.

L'EDUCATION

Des pressions intensives seront poursuivies pour assurer que la nouvelle loi scolaire de l'Alberta tienne vraiment compte de nos droits. Si ces derniers étaient niés, on envisagerait un recours judiciaire.

Voir COMITES page 10

Au TFE

Le pays des Contes Bleus

Par Claude Roberto

Féérie fantastique en un acte et 3 aventures écrite, réalisée et mise en scène par Pierre Bokor. Musique d'Adrian Enesco et Michel Landry. Décor et éclairage de Johnny Boivin. Costumes d'Odette Dionne
18 janvier au 24 février.

Produire du théâtre pour enfants et en même temps, intéresser les adultes, c'est tout un défi. Et pour le relever avec succès, le TFE a dû travailler deux fois plus. Car les enfants avec leur intransigeance ne pardonnent aucune erreur et les adultes ont l'habitude de raisonner, ce qui est évidemment incompatible avec les contes de fées.

Après avoir perdu ses lunettes, Henri pénètre dans un monde fantastique où il rencontre sa tante Bétylune. Elle lui donne une flûte magique qui lui permettra de triompher d'un dragon et d'épouser la belle princesse Henriette. En somme, une histoire sans morale trop compliquée, idéale pour passionner les enfants.

Les aventures s'enchaînent rapidement et obligent les décors les plus audacieux à se succéder à toute vitesse. Grâce à un éclairage bien calculé, les scènes sombres au royaume de la sorcière Pagouba alternent avec les épisodes lumineux du Pays Bleu. L'utilisation d'un rideau transparent pour diviser la scène et l'usage de projecteurs rouges ou verts créent une série d'effets spéciaux et inattendus tout au long de la

Voir photos et reportage page 4

Cabane à sucre suite de la page 1

Sucre, festivités qui regroupent depuis déjà 34 ans les francophones d'Edmonton et même à l'occasion de la province. Les déficits importants des quelques dernières années et le désintéressement apparent des francophones sont à la source de cette décision d'étudier le format et d'y apporter des changements majeurs. La Régionale n'a pas abandonné cette activité et la 35e cabane à sucre aura vraisemblablement lieu au mois d'avril comme d'habitude.

LE CENTRE

Le président M. Ronald Breault a dévoilé lors de l'assemblée qu'un comité sera bientôt formé pour faire construire un centre culturel et récréatif sur le terrain de la Faculté St-Jean. Ce centre deviendrait la propriété de la Faculté mais serait construit avec l'aide financière du Secrétariat d'Etat du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de la ville d'Edmonton. Le rôle de l'ACFA régionale d'Edmonton se limiterait donc pour le moment à celui d'organisateur et catalyseur. Evidemment un tel centre serait mis à la disposition des francophones d'Edmonton.

L'idée lancée il y a plus d'un an de partager les locaux occupés et gérés présentement par le Théâtre à Popicos n'a pas porté fruits. Sauf pour une troupe de danse folklorique, aucun groupe ni même la régionale n'a voulu s'inscrire dans un partage de locaux. C'est justement cette question de devoir partager des locaux qui selon le Président du centre de l'ACFA, M. Gilbert Laporte, a obligé l'association à se trouver un local ailleurs. D'après M. Laporte l'ACFA doit avoir le contrôle de son environnement et ne pourrait se soumettre à des obligations qui risqueraient de nuir à ses activités.

M. Jean-Raymond Châles, Directeur-artistique du Théâtre à Popicos a souligné que le manque d'appui et de support financier de tous les groupes francophones est fort malheureux et que les difficultés financières risquent éventuellement de priver Edmonton et l'Alberta d'un théâtre professionnel pour enfants.

A la fin de l'assemblée M. Paul Pelchat a soulevé la question de la politique de la Régionale vis-à-vis des programmes d'immersion en demandant pourquoi on lui avait refusé de l'aide technique pour l'établissement d'une pré-maternelle d'immersion à Millwoods dans la partie sud de la ville. En attendant la mise sur pied d'écoles françaises à Edmonton, selon M. Pelchat, l'ACFA devrait continuer à appuyer les parents pour qui les programmes d'immersion sont la seule possibilité d'avoir un enseignement en français.

LES PRIORITES

M. Guy Lacombe du Secrétariat provincial de l'ACFA a pris la parole à cette assemblée pour parler du prochain Rond-Point et aussi des priorités de l'association. Selon M. Lacombe les communautés francophones de la province devront s'entendre sur les grandes priorités à court et long termes.

Déjà l'ACFA a fait énormément de consultation auprès des groupes et auprès de la population en général. Jeudi soir dernier, 26 janvier des organismes se sont rencontrés pour justement établir des priorités. La mise en place du plan quinquennal de l'ACFA dans le domaine du développement communautaire est en tête de liste dans les priorités choisies. M. Lacombe a révélé en plus que l'éducation, la loi scolaire et les écoles françaises ont également été retenues comme étant prioritaires.

Par exemple, M. Lacombe a ajouté qu'il existe des projets d'écoles françaises à Edmonton et Calgary, mais aussi à Bonnyville et à Tangente et à St-Isidore dans la région de Rivière-la-Paix. Toujours selon M. Lacombe les subventions accordées par le Secrétariat d'Etat le seront dorénavant en fonction des priorités établies par la communauté de langue officielle.

L'Ontario respecte ses francophones, réplique Me Cavarzan

TORONTO (PC) - Même avant d'y être obligé par la constitution, l'Ontario respectait les droits de sa minorité en matière d'éducation.

C'est ce qu'a soutenu, Me John Cavarzan au nom du gouvernement ontarien, lors de la dernière journée des audiences de la Cour d'appel de l'Ontario, qui sera appelée à définir les droits constitutionnels des Franco-Ontariens.

Le banc de cinq juges, présidé par le juge Maurice Lacourcière, a pris la cause en délibéré et une décision n'est pas attendue avant plusieurs mois.

"Nous sommes bien conscients de la lourde responsabilité qui pèse sur nos épaules", a affirmé le juge Lacourcière avant de mettre fin aux travaux.

Utilisant sont droit de réplique à la fin des audiences, Me Cavarzan a soutenu que la loi de l'éducation de l'Ontario était tout à fait efficace pour protéger les droits de la minorité.

Les grands conflits scolaires d'Essex ou de Penetanguishene ne sont que des exceptions qui confirment la règle et des situations qui ne peuvent plus se produire depuis que l'article 23 de la constitution est maintenant en vigueur.

La situation des Franco-Ontariens est même tout à fait comparable à celle des Anglo-Québécois, soutient-il.

Mais Me Cavarzan a répété que l'article 23 ne donnait en aucune manière le droit à la minorité de gérer et de contrôler ses propres institutions scolaires.

Me Cavarzan affirme qu'il ne peut retenir ni les arguments de ceux qui disent que la gestion des institutions scolaires faisait partie de problèmes que voulaient régler les auteurs de la Charte.

Il rejette également les affirmations de ceux qui soutiennent que seule la gestion scolaire pourrait donner aux élèves francophones le milieu éducatif français que voulait leur donner la Charte.

"Cela voudrait dire que ce qui se passe à l'école n'aide pas la promotion de la culture française mais que c'est ce qui se passe à la commission scolaire qui est plus important", a soutenu Me Cavarzan.

Mais tout au long de la journée, cependant, les juges ont entendu des groupes qui étaient favorables aux positions défendues par l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Les intervenants ont surtout insisté sur le fait que le tribunal se devait de donner certaines directives quant à l'application de l'article 23 de la Charte au lieu de laisser ceux qui s'estiment lésés se présenter devant les tribunaux constamment.

Pour le Nouveau parti démocratique ontarien, par exemple, le rôle des tribunaux n'est d'intervenir dans les questions scolaires que lorsque le législateur viole les droits des minorités.

Pour Me Robert Decary, représentant la Fédération des francophones hors-Québec, les juges ne doivent pas chercher le vrai sens de la Charte des droits "dans les déclarations de politiciens plus préoccupés de bâtir un monument politique qu'un monument juridique".

Et, pour Me Decary, il suffit de lire le texte de l'article 23 de la Charte des droits pour se rendre compte que le droit à l'instruction qui y est accordé comprend nécessairement le droit à la gestion scolaire.

Pour le Commissaire aux langues officielles, représenté par Me Robert Buchan, les juges doivent faire la sourde oreille aux arguments du gouvernement fédéral et de ceux qui voudraient qu'il soit nécessaire d'aller devant les tribunaux chaque fois qu'ils croient que les droits constitutionnels ne sont pas respectés.

L'enseignement de la coopération

Par René Rivest

Saviez-vous que le caractère démocratique de la coopérative fait de l'éducation une priorité? Tout en étant l'un des six principes de la coopération, l'éducation de tous les membres devient de plus en plus essentielle car une majorité mal renseignée engendre des décisions qui risquent d'être erronées.

C'est sûrement un défi et un devoir pour tout membre d'une coopérative de s'informer et de connaître les principes nécessaires au coopératisme. Le membre bien informé pourra prendre des décisions éclairées sur sa coopérative. Car, il ne faut pas se le cacher, la coopérative a besoin pour survivre de connaissances techniques et financières et on ne peut demander à chaque membre d'être des spécialistes dans ces domaines. Par contre, il ne faut pas oublier que l'assemblée générale est souveraine et que les décision de la coopérative doivent se faire démocratiquement.

C'est ici que le rôle du Préposé à la formation devient très important. Son rôle n'est pas toujours de donner des cours conventionnels mais plutôt de mettre sur pied un programme d'animation. Il doit présenter la coopération comme un phénomène autant social qu'économique. C'est en faisant connaître l'aspect social de la coopération que les membres seraient davantage sensibilisés et impliqués dans leur coopérative.

Soyons fiers d'être coopérateurs et n'ayons pas peur d'en parler.

Le Trait d'Union, Revue du Mouvement Coopératif Acadien.

A Calgary

Quelques écrivains français pélerins de la Grèce

Par Martine Spence

Le 20 janvier dernier, la Société Littéraire Francophone de l'Alberta nous donnait déjà un avant goût des vacances en présentant une soirée ayant pour thème: les voyages. Nombreux en effet, furent les écrivains français du XIX ème siècle qui firent un jour le voyage de Grèce. Nombreux aussi sont les poètes qui, dans leurs oeuvres parlent de voyages: voyage vers des contrées lointaines, voyage du coeur, de l'esprit... et enfin, l'ultime voyage vers l'éternité. Le Dr. Gérard Sthème de Jubécourt, professeur au département de Français, Italien et Espagnol de l'université de Calgary a intitulé sa conférence "Quelques écrivains français pélerins de la Grèce". Chateaubriand, Lamartine, Flaubert, Renan, Maurras, Barrès et bien d'autres furent ces pélerins célèbres. "Au cours de leur voyage, que virent-ils? Que sentirent-ils? Que comprirent-ils de l'Hellade?", telles sont les questions auxquelles tentera de répondre le Dr. de Juliécourt.

Les trois premiers d'entre-eux, Chateaubriand, Lamartine et Flaubert furent très déçus de leur périple. C'étaient avant tout des poètes si bien que ces vestiges historiques laissent Lamartine et les autres "froid(s) et stérile(s)". Près du tombeau d'Agamemnon, Lamartine s'écrit: "Mais que m'importe Agamemnon et son empire? ... les vieilleries historiques et politiques ont perdu l'intérêt de la jeunesse et de la vérité... J'aime mieux un arbre, une source sous le rocher, un laurier rose au bord d'un fleuve,... que le monument d'un de ces royaumes classiques qui ne rappelle plus rien à mon esprit que l'ennui qu'ils m'ont donné dans mon enfance". Chateaubriand a essuyé une amère déception face aux ruines de Spartes, mais en revanche, il ne cache pas son émoi devant Athènes, toute rose au lever du soleil. Il emportera en souvenir un morceau de marbre du Parthénon ainsi qu'un fragment de la pierre du tombeau d'Agamemnon. Contrastant avec les descriptions romantiques de Chateaubriand et de Lamartine, Flaubert nous laisse des clichés détaillés, trop réalistes parfois de ces hauts lieux de culture. C'est en ces mots qu'il dit adieu à l'Acropole. "Il faisait grand vent, le soleil se couchait, le ciel était tout rouge sur l'Egine; derrière les colonnes des Propylées, il s'épatait en jaune d'oeuf... Adieu Athènes!". Au sujet des habitants d'Athènes, l'opinion de ces écrivains est très partagée. Chateaubriand ne regrette pas les Athéniennes auxquelles il reproche de trop aimer le vin et qui se peignent "le tour des yeux bleu, et le bout des doigts en rouge... (et) ne furent, au reste, jamais très renommées pour leur beauté!" Lamartine, lui, aime leurs "yeux noirs", leur "bouche gracieuse" et leur "beauté héréditaire". Quant à Flaubert, il se laisse parfois emporter par quelque élan du coeur en parlant des hommes, des femmes et des enfants grecs, ainsi que de quelques statues.

Leur succèdent, deux écrivains qui ont succombé aux beautés de la Grèce. Ernest Renan restera cinquante sept jours dans Athènes, cette ville sans égale où "la révélation de la grandeur vraie et simple l'atteignit jusqu'au fond de l'être". Il composera Prière, brûlant hommage à Athéna, la déesse aux yeux pers. Un autre admirateur de la Grèce, Maurras, visitera Athènes au printemps 1896 à l'occasion des Jeux Olympiques ressuscités. Méditerranéen de naissance, fervent de Shopenhauer et de sa théorie de l'aristocratie de la nature, Charles Maurras était prêt à se laisser pénétrer par les beautés de l'Attique. Influencé par son pélerinage en Grèce, Maurras rompra avec ses instincts romantiques pour se tourner de plus en plus vers le passé et le principe monarchique. Enfin Barrès, le dernier des écrivains dont il sera question ce soir, se trouvera très ennuyé par Athènes qui est selon lui, essentiellement "équilibre et raison". En outre, il aimera la solitude de Spartes où, comme Chateaubriand, il cherchera en vain le tombeau de Léonidas. Pour terminer, notons que la Vénus de Milo que nous pouvons aujourd'hui admirer au Louvres, fut dérobée par le comte de Marcellus, diplomate, écrivain et ami de Chateaubriand, qui l'envoya en France en 1820.

Fervents admirateurs ou "sublimes aveugles" (disait Maurras), tous ces écrivains ont vu la Grèce au travers de leur propre sensibilité et en ont rapporté des clichés aussi innatendus que précieux.

Toujours sur le thème des voyages, un récital de poésie par Michèle Lehardy terminait cette soirée. Un hommage était rendu à Michel Dechy, poète albertain d'origine belge, qui tout prochainement commencera au Québec un nouveau voyage.

Au Salon du livre de Saint-Paul

Annette Saint-Pierre

Professeur, éditeur et critique littéraire au Manitoba.

D'origine et de formation québécoise, Annette Saint-Pierre a acquis une connaissance personnelle et pratique des problèmes scolaires franco-manitobains en enseignant d'abord dans différentes écoles de la province, aux niveaux primaire et secondaire.

A l'Université d'Ottawa, elle a choisi Gabrielle Roy comme sujet de thèse de maîtrise, et s'est chargée ensuite de cours de littérature canadienne française au Collège de Saint-Boniface. Ayant oeuvré dans le théâtre scolaire, elle a exploré les archives de tout le théâtre de langue française au Manitoba; cet inventaire allait la conduire à une thèse de doctorat sur le sujet.

Annette Saint-Pierre a cherché non seulement à découvrir mais aussi à faire connaître la littérature — orale et écrite — de l'Ouest français. Témoin, le premier cours institué sur le sujet au Collège de Saint-Boniface et agréé par l'Université du Manitoba. Sur ce même sujet, aussi vaste que difficile à embrasser, elle a donné des communications dans des universités et des congrès d'éducateurs. Les articles qu'elle a signés ne se comptent plus.

Cherchant à combattre l'isolement dont souffrent les universitaires et en général les travailleurs intellectuels francophones dans l'Ouest, venant souvent d'horizons très différents, Annette Saint-Pierre a voulu favoriser des contacts, et plus encore, organiser des rencontres. C'est ainsi qu'a eu lieu en 1981 un premier colloque sur l'état de la recherche et de la vie française, à Saint-Boniface. Le succès en a été confirmé par deux autres, tenus respectivement à Edmonton et à Régina, également sous les auspices du CEFCO, en 1982 et 1983.

Enfin, elle a abordé la création littéraire dans un roman réaliste et très "ouestrien", La fille bèque.

Gabrielle Roy sous le signe du rêve, Saint-Boniface, Manitoba, Ed. du Blé, 1974, 137 p.

Au pays des Bois-Brûlés, Saint-Boniface, Manitoba, Collège universitaire de Saint-Boniface, 1977, 24 p.

Le rideau se lève au Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, Ed. des Plaines, 1980, 320 p.

La fille bèque, Saint-Boniface, Manitoba, Ed. des Plaines, 1982, 201 p.

A Edmonton

Rond Point s'annonce fort bien

Par Claude Roberto

Le programme, organisé par FJA en collaboration avec la Commission culturelle de l'ACFA provinciale afin de préparer Rond-Point, a débuté avec succès samedi le 21 janvier lorsqu'une quinzaine d'artistes venus de tout l'Alberta ont offert un spectacle à Edmonton.

On notait cependant l'absence de représentants pour Bonnyville, Fort McMurray, Lethbridge et Plamondon.

Les jeunes qui se sont produits en public avaient d'abord passé la journée en ateliers. Deux autres stages identiques sont prévus pour les préparer à la grande célébration de Rond-Point le 3 mars 84 à Edmonton.

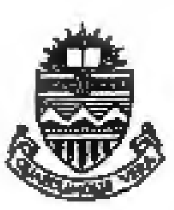
"Pour la première fois, on organise un tel programme pour les jeunes artistes", souligne le chansonnier et compositeur Jacques Chauvin qui anima le spectacle de samedi en compagnie de son collègue Gilbert Parent. Et, selon Daniel Leblanc de FJA, "tous les chanteurs ont particulièrement apprécié la manière avec laquelle l'orchestre Encore s'est adapté à eux".

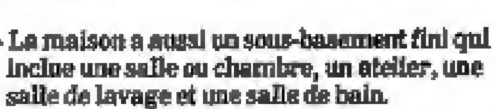
Parmi les participants au spectacle, en plus de Jacques Chauvin et Gilbert Parent,

Voir Participants page 7



Trois artistes de Rivière-la-Paix accompagnées par Gilbert Parent et l'orchestre.









EDITORIAL

Dans un même souffle: tolérance et assimilation

Tout le monde est au courant sans doute que le Comité sur la tolérance et la compréhension du gouvernement de l'Alberta poursuit sa tournée provinciale pour entendre les commentaires des gens et pour recevoir des mémoires provenant de groupes et d'individus.

Une certaine commissaire d'école du sud de la province, point besoin de la nommer, s'est présentée devant le comité pour faire valoir son point de vue. Il est particulièrement inquiétant d'entendre une personne élue à un poste important, surtout dans le domaine de l'éducation qui touche directement nos enfants, dire que... "... la diversité est l'épine dorsale de notre société canadienne..." et dans un même souffle que notre "... grande province risque de devenir une collection fragmentée de groupes à intérêts spéciaux".

C'est un peu comme dire il y a deux chose que j'abhorre dans la vie: la discrimination et les Canadiens-français.

Partout à travers ce mémoire il y a des exemples d'intolérance chez cette personne qui semble croire d'une part que la seule façon d'enrayer la discrimination c'est de mêler tous les enfants, quelque soit : leurs langues, leurs religions et leurs cultures, dans un seul et même système scolaire et d'autre part que tous devraient accepter des objectifs communs.

Cette personne ne réalise pas évidemment que le système qu'elle propose mène fatalement à l'assimilation de ceux qu'elle considère différents de quelque façon de ce qui est "normal".

Elle s'en prend particulièrement à la décision de la Commission scolaire catholique d'Edmonton qui a décidé d'ouvrir une école française à J.H. Picard. Elle dit dans son mémoire: "I would ask you to consider this to be a most brazen example of racial discrimination within the public school system".

Elle aussi, comme d'autres, s'en prend au fait que cette école française sera établie pour répondre aux besoins des francophones et que les anglophones n'auront pas le droit à cette école. Elle n'accepte pas l'argument que la présence d'anglophones dans une école française risque de nuir au bon fonctionnement de l'école et de la réduire tout simplement au niveau d'une école d'immersion. Et elle se demande avec un degré d'amertume pourquoi les francophones ne peuvent pas "tolérer" les anglophones.

Le fait qu'il existe des écoles d'immersion pour ceux qui veulent apprendre le français tout en n'étant pas francophones ne semble pas influencer sa façon de penser.

Ce qui est inquiétant dans ce mémoire c'est que dans le contenu se trouve une sorte d'intolérance à peine voilée, mais qui essaie de se cacher derrière une notion fausse que la discrimination est encouragée par l'existence même des écoles privées à caractère religieux ou linguistique.

Pour arriver à la tolérance et la compréhension il faudrait, selon l'auteur du mémoire, que tous s'inscrivent à un seul système scolaire publique pour ainsi partager ses différences, pour partager sa langue, sa culture, sa religion etc.

De telles paroles font penser au "melting pot" américain où tous se faisaient assimiler au plus vite à la culture américaine, c'est-à-dire apprendre l'anglais et se conformer à une seule façon de vivre, soit celle de la majorité. Dire que les Américains ont depuis longtemps déjà abandonné cette politique et que maintenant il existe aux Etats-Unis des écoles de toutes sortes et que les minorités occupent de plus en plus des places importantes dans cette société.

Le comité sur la tolérance et la compréhension poursuit son travail. Il ne faudrait pas manquer cette occasion de faire connaître le point de vue des Franco-albertains. L'Association Canadienne-française de l'Alberta, régionale de Bonnyville, a déjà soumis son mémoire. L'ACFA provinciale prépare actuellement le sien.

L'occasion est belle pour faire comprendre à la majorité les revendications des francophones qui cherchent non pas à diviser la société mais bien à s'épanouir en tant que francophones dans un Canada bilingue et multiculturel. Les ACFA régionales, l'Alliance Française, l'Alliance Chorale, le Conseil Albertain de la Coopération, l'Association des Educateurs bilingues et combien d'autres encore devraient envoyer à ce comité sur la tolérance un mémoire et si possible quelques représentants pour répondre aux questions des membres.

C'est une question non seulement de faire valoir son point de vue, mais aussi une question de visibilité. Pour qu'on nous respecte pour ce que nous sommes il faut être là, visibles et nombreux.

Le plus important c'est de dire au comité, et par son entremise à la majorité, que le chemin qui mène à la tolérance et à la compréhension ce n'est pas l'assimilation mais au contraire, la valorisation des différences en respectant chacun pour ce qu'il est et aussi pour les besoins qu'il a, tant au niveau du genre d'école que des services gouvernementaux.

Paul Denis

Le pays des Contes bleus suite de la page 1

pièce.

Certains décors sont spectaculaires et le palais moisi du Dragon ne manquera pas de vous couper le souffle.

Les costumes les plus fantaisistes contribuent aussi beaucoup au succès de la production. Ils sont évidemment calculés en fonction des enfants. Précisons ici que, dans son combat contre Henry le Dragon surgit sur scène avec une carapace multicolore qui brille dans l'obscurité.

Au pays des contes bleus, un magnifique spectacle pour enfants au Théâtre français d'Edmonton.

Les acteurs sont presque tous des débutants. Lors de la première, ils ont surmonté leur nervosité et ils se sont tirés avec sang-froid et présence d'esprit des quelques situations où surgirent des difficultés imprévues. En effet certaines interventions du petit oiseau auraient pu être mieux coordonnées, ce qui aurait facilité la tâche aux comédiens.

Armand Blais (Tytyl) et Jean-François Gagnon (Mytyl) n'ont pas de rôle facile puisqu'ils doivent très souvent parler ensemble. Leurs gestes et attitudes sont hilarants. Jean-Marie Tremblay (l'Empereur Bleu) a une tâche aussi difficile. Il est ridiculisé tout au cours de la pièce. Empereur gâteux, il se transforme en un dindon à qui Tytyl et Mytyl demandent de pondre - un oeuf!

La force de Serge Boisjoli (Henri) réside dans sa pose de voix et son jeu naturel. Il est en autre le seul à ne pas porter de costume et il doit donc compter seulement sur lui-même pour offrir une bonne interprétation.

Marc Doré a déjà travaillé pour la Boîte à Popicos. Personne ne manquera de noter sa versatibilité. De dragon il devient un prétendant Chinois, un bègue et un vieillard, tout en restant à l'aise. Géraldine Goyer (Henriette) remplit fort convenablement un rôle de princesse, assez ingrat, qui l'oblige à des crises de larmes ou à une grande passivité.

Louise Ouellet (Bétylune) est nettement plus convaincante en sorcière qu'en fée. Les enfants la prendront sûrement en pitié avec ses tremblements et sa petite voix cassée. Et Beb Rhine (Pagouba) apparaît tout simplement machiavélique par ses rires et ses ricanements, comme il se doit d'ailleurs pour une méchante sorcière.

Evidemment derrière chaque comédien se cachent les idées de Pierre Bokor.



Marc Doré dans le rôle du Dragon.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Journal Le Franco-Albertain Ltée, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4, téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Le musée historique de Saint-Paul suscite grand intérêt

Par Jules Van Brabant

Les membres du Comité historique de l'A.C.F.A. de Saint-Paul furent émerveillés de voir le grand intérêt que la population de Saint-Paul et des environs, apporte déjà, à leur travail d'éducation culturelle, par l'entremise du musée.

Il y eu quelques 160 personnes qui se rendaient au Centre Culturel de Saint-Paul, samedi le 21 janvier 1984, d'une heure à cinq heures, pour voir, dans la section musée du Centre, le magnifique travail qu'un groupe de dévoués bénévoles ont fait, surtout au cours de la dernière année. Comme l'espace pour l'exposition des artefacts n'est pas très grand, (à peu près les dimensions d'une salle de classe) les objets de musée étalés sont assez petits. Je crois que présentement c'est l'harmonium de la première église de Saint-Paul qui occupe le plus de place. Il y a une belle collection d'outils de menuisier qui est très unique dans son genre. Il y a aussi un certain nombre d'autres articles, écrits, cartes, découpures de journaux, photos etc. qui ont déjà été collectionnés et qui sont des plus intéressants à examiner.

Les membres du Comité du Musée historique tiennent à remercier sincèrement tous ceux et celles qui sont venus les encourager dans leur travail de recherche ou qui ont aidé à la classification et à la mise en étalage d'un bon nombre d'artefacts. Si vous avez des objets de musée que vous croyez renfermer d'intérêt svp communiquer avec les membres du comité.



De gauche à droite: Juliette Lafleur, présidente du comité, et deux membres bénévoles, Cécile Richer et Soeur Antoinette Trudel.

Je me fais ici le porte-parole de la Communauté de Saint-Paul et du District, pour remercier tous les membres du Comité du Musée historique de Saint-Paul, pour leur dévouement à la cause, et pour les nombreuses heures de travail intense qu'ils ou qu'elles ont mis à ce projet, qui est à date une belle réussite et qui s'avère très prometteur pour l'avenir.

Les grands(es) responsables de cette intéressante réalisation sont: Juliette Lafleurs, présidente et son merveilleux groupe de bénévoles suivants(es): Martha Beilleveau, Cécile Bielech, Germaine Champagne, Ann Généreux, Louise Joly, Yolande Kitt, Olivier Lafleur, Rodolphe Lafrance, Raymond Lanteigne, James Lavallée, Jeannette Létourneau, Marie-Anne Marchand, Eva Padlesky, Cécile Richer, Hélène Tardif, Soeur Antoinette Trudel et Fernande Bergeron la coordonnatrice du Centre Culturel.

Nous sommes donc heureux de répéter une fois de plus, à Saint-Paul ça marche...

COURS DE FRANCAIS ECRIT

POUR FRANCOPHONES

Faculté Saint-Jean

Renseignements: 468-1254, poste 206

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au Gérant de District, Finance et Administration, District du Manitoba, Travaux Publics du Canada, 201 - 269 rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2 seront reçues jusqu'à 11 h 30 (HNC) à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles par l'entremise du bureau de la distribution des plans, même adresse que ci-haut, téléphone 949-2372, ou salle 230, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta; salle 632, 220 - 4e avenue s.e., Calgary, Alberta; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; et 1100 Edifice Motherwell, 1901 avenue Victoria, Regina, Saskatchewan; sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 045967 - Winnipeg, Manitoba
Edifice Fédéral
Conversion du système de chauffage et installation de tuyaux

Les documents de soumission sont disponibles aux bureaux* de l'Association de la Construction à Edmonton et Calgary, Alberta; Regina et Saskatoon, Saskatchewan; et Winnipeg, Manitoba.

Date limite: Vendredi, 24 février 1984

Dépôt: 1000

AVIS

Deux sections d'information ont été cédulées pour 17 h les jours suivants 31 janvier, et 2 février 1984. C'est là la seule occasion que les intéressés auront pour visiter le site.

INSTRUCTIONS

Les dépôts pour les plans et les spécifications doivent se faire à l'ordre du Receveur Général du Canada, et seront remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture de l'appel d'offre.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement

* du Canada, et seront remboursés sur retour des

Canada

Office National de l'Energie

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

BRITISH COLUMBIA HYDRO AND POWER AUTHORITY

L'Office national de l'énergie tiendra une audience sur une requête de la British Columbia Hydro and Power Authority en vue d'obtenir des licences conformément à la partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie pour exporter de l'électricité aux Etats-Unis du 1er octobre 1984 au 30 septembre 1990, aux conditions suivantes:

- de la puissance garantie jusqu'à concurrence de 2,000 mégawatts (MW) et de l'énergie garantie jusqu'à concurrence de 6,000 gigawatts-heures (GWh) par an,

- de l'énergie interruptible jusqu'à concurrence de 15,000 GWh par an, moins toutes les exportations d'énergie garantie, et

- des débits en circuit bouclé non programmé à travers les Etats-Unis avant de revenir au Canada, jusqu'à concurrence de 3,000 GWH par an.

L'audience commencera à 9 h 30 le lundi 26 mars 1984 dans la salle Social Suite West de l'Hôtel Vancouver, à Vancouver (C.-B.).

L'audience sera publique et sera tenue pour obtenir des preuves et entendre les opinions pertinentes des parties, groupes, organismes et sociétés s'intéressant à la requête.

Toute personne désirant intervenir doit écrire ou envoyer un télex au Secrétaire de l'Office le plus tôt possible, pour lui demander un exemplaire de l'ordonnance EH-1-84 (disponible en anglais ou en français) qui établit la procédure d'intervention et les endroits auxquels on peut examiner des exemplaires de la requête. La date limite de dépôt des interventions auprès de l'Office est le 20 février 1984.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au Service d'information de l'Office au numéro (613) 593-6995.

Fait à Ottawa (Ontario), le 23 janvier 1984.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex No. 053-3791



Par
Claude
Cornellier

Spor'dinaire

Pourquoi composer?

C'est terrible comment je peux m'haïr en certaines occasions. Je me rappelle d'une fois ou je lançais la partie finale d'un tournoi midget, où le pointage était égal en dernière manche, les buts remplis et j'avais un compte complet face au frappeur. Vous ne pouvez vous imaginer la suite... Non, le lancer suivant ne fut pas une balle, tout simplement parce qu'il n'y eût pas de lancer suivant. En pleine motion, un des crampons de mon soulier a accroché le caoutchouc et je me suis retrouvé à plat ventre. Remarquez, ainsi couché, j'ai bien vu le coureur du troisième marcher jusqu'au marbre...

Samedi, c'était une autre histoire. C'est plutôt une autre de mes crises de conservatisme aigu qui me fit m'haïr. Vous comprenez, je n'ai rien contre les Oilers ou Wayne Gretzky, mais il y a un petit quelque chose en moi qui grince à chaque fois qu'un record est battu. C'est donc avec un petit sourire aux lèvres que j'ai vu s'achever cette longue série de rencontres avec au moins un point.

Bien sûr, cette marque est fantastique, comme le sont toutes les autres détenues par le no. 99 ou par les Oilers. Bien sûr, c'est dommage pour les Oilers qui ont du même coup perdu tout attrait possible pour le reste de la saison. Mais Seigneur que ce pouvait donc être ennuyeux d'entendre parler de cette série à tous les jours!

Et encore pire, comment pouvait-on avoir l'audace de comparer cette marque avec celle de Joe Di Maggio, celle de 56 rencontres consécutives avec au moins un coup sûr. Çà, c'était une farce. En tant que je suis concerné, une telle comparaison est aussi valable que celle où on comparu Jim Brown et Babe Ruth. Deux hommes différents, et des étoiles dans leur propre domaine! Pas des domaines différents!

Vous savez, je trouve très difficiles les comparaisons entre Gordie Howe, Maurice Richard, Bobby Orr, Phil Esposito et Wayne Gretzky. Ces joueurs ont évolué avec brio, bien sûr, et ont établi toutes sortes de records, mais à des époques différentes. Par exemple, les cinquante buts de Richard en autant de rencontres. Bien sûr, Gretzky a fait mieux (50 en 39), mais Richard l'a fait à une époque ou vingt buts étaient considérés comme prolifique! A une époque où la rudesse dominait et où les voyages étaient longs et fatiguants. Loin de moi l'idée de diminuer Gretzky ou d'abaisser l'ampleur de sa marque, mais que diable, comparons des pommes avec des pommes.

C'est plaisant de voir Gretzky évoluer comme ce fut plaisant de voir les autres s'attaquer à des plateaux jamais inégalés. Mais tant qu'à moi, je peux vous avouer avoir été beaucoup plus gêné par la situation dans laquelle je me retrouvai il y a quelques années que celle ou Charlie Huddy se trouvait samedi dernier après avoir manqué un filet désert sur une passe de Gretzky: moi, je me souviens encore!

Bonne Semaine!



A vendre

A vendre set de cuisine, divant-lit, bureau, lit. Contactez 436-3699.

A vendre pièces crochetées à la main, pour veste, châle, gilet. Communiquez après 5 heures 469-3206.

SERVICES DE GARDERIE

Garderais enfants de tous âges à mon domicile du lundi au vendredi. Diane 461-4277.

Désirerais garder enfants de tout âge à mon domicile. Du lundi au vendredi. Pourrais aussi s'arranger pour les fins de semaine. Contactez Marie-Paule 465-3289.

DIVERS

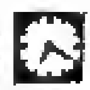
Recherche dame ou jeune fille comme compagne. Chambre gratuite doit se nourrir. Contactez 488-2204.

Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise 461-2557.

Syrop d'érable du Québec 12$ pour 2 litres, 22$ pour 4 litres. Lucie 489-8602.

HADDOCK — POMMES ANGLAISES



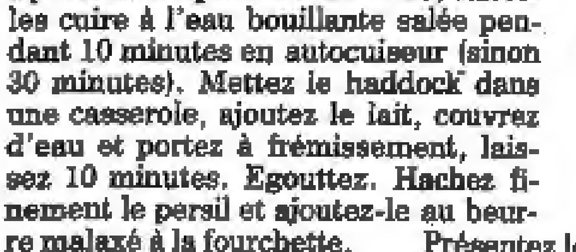

Préparation : 15 mn


Cuisson : 10 mn


Pour 4 personnes

500 g de haddock, ½ l de lait, sel, poivre, 800 g de pommes de terre, 60 g de beurre, 3 branches de persil.

Epluchez les pommes de terre, faites-les cuire à l'eau bouillante salée pendant 10 minutes en autocuiseur (sinon 30 minutes). Mettez le haddock dans une casserole, ajoutez le lait, couvrez d'eau et portez à frémissement, laissez 10 minutes. Egouttez. Hachez finement le persil et ajoutez-le au beurre malaxé à la fourchette.



Présentez le haddock et les pommes de terre sur un plat de service chaud, disposez dessus des noisettes de beurre, servez sans attendre.

Notes: Pour les adultes, vous pouvez servir à part une mayonnaise classique ou une mayonnaise à l'ail si vous préférez les préparations plus relevées.

• Pensez à mettre les pruneaux à macérer la veille, pour qu'ils soient tendres et juteux. Faites-les cuire dans le jus de macération pendant 15 minutes à feu doux. Laissez refroidir, égouttez. Disposez les pruneaux dans des coupes individuelles et couvrez-les de fromage blanc fouetté légèrement sucré.



Cartes d'affaires et Professionnelles...

A Edmonton

Marc Honegger

Par Claude Roberto

La Faculté Saint-Jean accueille actuellement M. le docteur Marc Honegger, musicologue français et directeur de l'institut de musicologie de l'Université de Strasbourg, dont la renommée s'étend partout en Europe et en Amérique du Nord.

Pendant les deux semaines qu'il passe à Edmonton, Monsieur Honegger offre des conférences qui s'adressent à la communauté universitaire et au grand public. Car, en plus d'être un savant, il sait intéresser tous ceux qui s'y connaissent un peu en musique.

D'ailleurs il a choisi des sujets portant sur la musique ainsi que sur d'autres formes d'art. Le 1er février il traitera de la peinture, de la poésie et de la musique contemporaine. Vendredi le 3 février il s'attachera à Debussy.

En effet, bien que sa recherche porte surtout sur la musique du 16e siècle, Monsieur Honegger s'intéresse aussi à la musique plus contemporaine. Il a été en outre l'éditeur en chef du Dictionnaire de la Musique, auquel contribuèrent de nombreux spécialistes en musicologie européenne ou américaine. Son vaste champ d'intérêts n'est donc pas étonnant.

A la suite d'un échange, Monsieur Honegger enseigne cet hiver l'histoire de la musique à l'Université d'Ottawa où il remplace Yves Chartier. Il en a profité pour venir nous retrouver. Il n'en est pas à sa première visite en Alberta puisqu'en novembre 1982, il avait donné une tournée de conférences dans l'Ouest canadien avec des séjours à Edmonton et Calgary.

Et, grand voyageur, il a pris contact avec le Canada pour la première fois en 1981. Que retire-t-il de ces visites et de ces échanges? "Il est bon de s'aérer, de voir des cultures basées sur d'autres traditions", explique-t-il.

"J'approfondis mes connaissances du Canada, des Canadiens-Français, ainsi que de l'organisation universitaire nord-américaine", continue-t-il. "Je suis frappé de la facilité des contacts professeurs-étudiants. Chez vous on est près des faits et il existe un réalisme que j'aime. On s'attache moins à la forme du discours, il y a de la spontanéité".

"De plus, ici les étudiants travaillent dans les meilleures conditions. Je suis étonné de tout ce qui est mis à leur disposition: bibliothèques, système de prêts, possibilités d'utiliser des pianos et des studios".

Partagé en France entre l'enseignement de l'histoire de la musique et l'administration, Monsieur Honegger vient de retrouver au Canada la profession qu'il exerçait avant d'entrer à l'université. En effet il est devenu chef de choeur à Ottawa et il avoue en tirer grand plaisir, ce qui explique son enthousiasme.

Cependant une autre raison se cache derrière son attirance vers le Canada. Ce grand savant aime la nature et notre pays lui apporte un contact très difficile à trouver en Europe. Il admire en particulier les montagnes, "ces Rocheuses sans habitation., avec des fonds de vallées tapissés de conifères".

"La prochaine fois que je viens vous rendre visite, vous allez me garder", conclut-il.

Participants au Rond-Point

suite de la page 3

figuraient Lise Boucher (Jean-Côté), Michèle Rochon (Girouxville), Paulette Rainville (Falher), Yvon Béland, Martin Chambarlan, Gérard Lafrenière et Marc Noël (tous les quatre de St-Paul), Yvonne Mahé (Malsig), Thérèse Lauzon (Calgary), Lizette et Thérèse Belisle (Edmonton), Michèle Peers et Yves Manseau.

Vers décembre 1983, FJA avait écrit aux coordonnateurs des ACFA régionales et aux écoles albertaines afin de rassembler les artistes intéressés à participer à Rond-Point '84. Evidemment les organisateurs suivirent des critères de sélection et ils ont essayé d'avoir des représentants venant des quatre coins de la province. D'ailleurs Daniel Leblanc de FJA s'avoue déçu du manque de participation de quelques régions.

A noter que chaque artiste déboursa seulement 10$ pour prendre part au premier stage du 21 janvier puisque FJA et l'ACFA provinciale disposent de 8,000$ pour défrayer les coûts du programme.

"Il est encore temps de s'inscrire aux deux prochains stages et à Rond-Point", rappelle Monsieur Leblanc. "Nous cherchons des musiciens et des chansonniers, des monologuistes et des conteurs d'histoire. Tous les "jeunes" de 13 à 90 ans seront les bienvenus".

La seconde journée d'études, suivie à nouveau d'un spectacle, aura lieu le 18 février à l'école Routhier de Falher. Enfin, le 3 mars à Edmonton, un troisième atelier est prévu à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean et le grand spectacle de Rond-Point débutera en soirée. L'orchestre Encore, Jacques Chauvin et Gilbert Parent participeront à ces futures rencontres.

ENVIRONMENT-ENVIRONNEMENT 2000

A CONSERVATION PROGRAM — PROGRAMME DE CONSERVATION

Environnement 2000 est un programme de conservation mis sur pied par le gouvernement fédéral pour s'attaquer dès maintenant aux problèmes environnementaux. Il vise à restaurer, à mettre en valeur et à protéger notre patrimoine naturel afin de pouvoir en profiter dans les années à venir.

Environnement 2000 permettra d'offrir du travail à des jeunes de 16 à 24 ans et à des travailleurs de 50 ans et plus sans emploi.

Les proj : devront viser des activités telles que:

* le renouvellement forestier
* l'aménagement de parcs et de sites historiques
* l'assainissement de lacs et de cours d'eau
* la protection de l'habitat faunique
* et autres activités de conservation.

Qui peut présenter un projet?

Les groupes communautaires, les organisations sans but lucratif, les entreprises commerciales et les particuliers peuvent recevoir de l'aide financière. Les municipalités sont également admissibles si le gouvernement provincial n'a pas d'objection.

Les projets doivent être présentés d'ici le 15 février 1984. Cependant, nous accepterons les demandes jusqu'à ce que les fonds du programme soient entièrement alloués.

Pour obtenir plus d'information et des formulaires de demande, communiquez avec le bureau d'Environnement Canada suivant:

Directeur général régional ou
Environnement Canada
804, 9942 - 108ième rue
Edmonton, Alberta
T5K 2J5

(403) 420-2545

Centre de recherches forestières du Nord
5320 - 122ième rue
Edmonton, Alberta
T6H 3S5

(403) 435-7210

Environnement Canada — Environment Canada

Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Câblodistribution de signaux canadiens éloignés. Le 26 mars 1979, le Conseil publiait un avis intitulé la télévision par câble - Révision de certains aspects des services de programmation dans lequel le Conseil passait en revue, entre autres, sa politique touchant la câblodistribution des signaux canadiens éloignés. Avant de publier cet avis, le Conseil avait reçu diverses demandes visant à faire changer la politique du Conseil qui consistait à permettre la câblodistribution du signal de certaines stations canadiennes dans des localités situées à l'extérieur de leurs zones de desserte autorisées en vue d'augmenter le choix d'émissions offert aux abonnés d'un service de câblodistribution. Après examen des conséquences de l'accès illimité à la câblodistribution de signaux canadiens éloignés, le Conseil avait décidé de maintenir sa politique de distribution des signaux éloignés sur une base limitée et sélective lorsque la situation le justifiait. Parmi les raisons invoquées par le Conseil en faveur du maintien de sa politique, il mentionnait les conséquences économiques néfastes qui pourraient s'ensuivre pour les radiodiffuseurs locaux si l'on permettait la câblodistribution illimitée des signaux canadiens éloignés à ce moment. L'usage accru des satellites pour la distribution d'émissions canadiennes et étrangères et la capacité croissante des entreprises de câblodistribution d'offrir de nouveaux services constituent des moyens visant à élargir le choix d'émissions offert aux Canadiens. Dans ce contexte, la distribution de signaux canadiens au-delà de la zone de desserte autorisée pourrait être un moyen d'assurer que le système de radiodiffusion conserve sa prédominance canadienne. A moins qu'on le convainque de procéder autrement, le Conseil propose de lever les restrictions actuelles relatives à l'extension de la distribution des signaux canadiens sauf dans les cas exceptionnels où les radiodiffuseurs pourront démontrer l'incidence des aspects néfastes qui s'ensuivraient à l'égard de leur capacité en matière de programmation. Par conséquent, le Conseil invite toutes les parties intéressées à commenter la proposition visant à la proposition visant à accroître la distribution des signaux canadiens éloignés par les câblodistributeurs. Les commentaires envoyés en réponse à cet avis devront être adressés à M. J.G. Patenaude, Secrétaire général, CRTC, K1A 0N2 et devront être reçus au plus tard le 1er mars 1984.

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents Conseil aux bureaux du C.R.T.C.; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression, peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6297; Vancouver (604) 666-2111. (PN-13)

Canada





Canadian Transport Commission
Commission canadienne des transports

REQUETE PRESENTEE PAR SOUTHERN FRONTIER AIR TRANSPORT LTD. AFIN DE MODIFIER LES PERMIS NOS. A.T.C. 3313-81[NS] ET A.T.C. 3314-81[NS].

Le permis No. A.T.C. 3313-81(NS) autorise Southern Frontier Air Transport Ltd. à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), desservant les points Calgary (Alberta) et Lloydminster (Saskatchewan). Le permis No. A.T.C. 3314-81(NS) autorise la titulaire à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 3), desservant les points Edmonton (Alberta) et Lloydminster (Saskatchewan).

Lesdits permis autorisent le titulaire à l'utilisation d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C et D. La décision No. 7304 datée le 18 mai 1983, autorisait la modification desdits permis en y ajoutant l'utilisation d'aéronefs à voilure fixe du groupe E.

En plus, la décision No. 7432 datée le 17 juin 1983, autorisait une application pour la modification du, inter alia, permis No. A.T.C. 3313-81(NS) et A.T.C. 3314-81(NS) en changeant le nom du titulaire à Southern Frontier Air Transport Ltd. exerçant son activité sous le nom commercial de Southern Frontier Airlines.

La titulaire demande maintenant la modification des permis nos A.T.C. 3313-81(NS) et A.T.C. 3314-81(NS) en ajoutant l'autorisation de desservir le point Prince Albert (Saskatchewan).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le 2 mars 1984, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

R.W. Murray
Division des permis
pour le directeur suppléant de
l'Exploitation [Permis]
Comité des transports aériens

le 1er février 1984

Canada

75e SALON DU

Dans le cadre des festivités du 75e annive



Le Salon du livre
Un rendez-vous à ne pas manquer. Invitez vos amis.

PROGRA

MARDI 7 FEVRIER:

9h - 22h - Ouverture du Salon
9h - 15h - Films O.N.F. (Centre C
15h - Radio Tam-tam
20h - Ouverture officielle
Réception Ministère de

(Toutes les activités ont lieu au gymnase c

• • • • • • • •

MERCREDI 8 FEVRIER:

9h - 22h - Ouverture du Salon
9h - 15h - Films O.N.F. (Centre C
Rencontre d'auteurs
15h - Radio Tam-tam
20h - Réception des Editeurs
Auteurs: Bernadet
Annette S
Lancements: "Souveni
"Echos d
Suppléme
Trousse

• • • • • • • •

JEUDI 9 FEVRIER:

9h - 22h - Ouverture du Salon
9h - 12h - Rencontre des auteurs
9h - 15h - Films O.N.F. (Centre C
15h - Radio Tam-tam
20h - Film "Bonheur d'Occas
- Réception par ACFA

• • • • • • • •

VENDREDI 10 FEVRIER:

9h - 16h - Ouverture du Salon
9h - 15h - Films O.N.F. (Centre C
15h - Radio Tam-tam
16h - Fermeture

• • • • • • • •

Venez aussi visiter les kiosques et expositi

Tous les livres sont à vendre - 10% de rab

- Heureux 75e anniversai

DU LIVRE 75e

u 75e anniversaire de Saint-Paul

GRAMME

erture du Salon
s O.N.F. (Centre Culturel)
io Tam-tam
erture officielle
eption Ministère de l'Education

t lieu au gymnase de l'école Racette sauf indication contraire)

● ● ● ● ● ● ● ● ●

erture du Salon
s O.N.F. (Centre Culturel)
ontre d'auteurs
o Tam-tam
ption des Editeurs
eurs: Bernadette Renaud (Montréal)
Annette Saint-Pierre (St-Boniface)
cements: "Souvenir", St-Vincent
"Echos d'Autrefois", Bonnyville
Supplément de "Voices of Alberta"
Trousse Educationnelle (Acess)

● ● ● ● ● ● ● ● ●

erture du Salon
ontre des auteurs
s O.N.F. (Centre Culturel)
o Tam-tam
"Bonheur d'Occasion" au Cinéma ELITE, St-Paul
ption par ACFA

● ● ● ● ● ● ● ● ●

erture du Salon
s O.N.F. (Centre Culturel)
o Tam-tam
eture

● ● ● ● ● ● ● ● ●

kiosques et expositions et entendre des talents locaux.

endre - 10% de rabais pour les institutions.

5e anniversaire St-Paul -



CBXFT cette semaine

«Le Temple du soleil»

Dans le cadre de **Ciné-famille**, le samedi 4 février à 14 heures, Radio-Canada proposera un autre film du Festival Tintin intitulé: *le Temple du soleil*.

Ce film d'aventures réalisé en dessins animés par Eddie Lateste, d'après les albums *les Sept Boules de cristal* et *le Temple du soleil* de Hergé, ne manquera certes pas de passionner tous les admirateurs du jeune reporter. Et ce, d'autant que cette fois Tintin et ses amis le capitaine Haddock et le professeur Tournesol vivront des événements plus fantastiques que jamais.

Un groupe d'explorateurs-archéologues qui ont ramené du Pérou une momie inca, sous le coup d'une sorte de maléfice, sont victimes de souffrances horribles qu'ils subissent tous les jours à la même heure... Par ailleurs, le professeur Tournesol, à qui l'un des savants s'était confié, est enlevé par des Indiens qui le transportent clandestinement en Amérique du Sud.

Évidemment, Tintin, avec son flair habituel et l'aide du capitaine Haddock, ne sera pas long à découvrir ce qui s'est vraiment passé. Ils partent donc tous les deux pour le Pérou où, après maintes aventures extraordinaires qui leur ont fait voir la mort de près, ils retrouveront le professeur Tournesol dans un temple caché au fond des montagnes. Persuadé de leur bonne foi, le descendant du Grand Inca les laisse finalement partir après leur avoir fait promettre de garder le secret de la renaissance de leur vieille civilisation...

«La Poursuite infernale»

Au **Ciné-club** du dimanche 5 février à 23h05, on présentera *la Poursuite infernale* (My Darling Clementine), un film de John Ford réalisé en 1946 avec, en vedette: Henry Fonda, Lynda Darnell, Victor Mature, etc.

Ce western qui nous présente un Henry Fonda au meilleur de sa forme dans l'un de ses plus grands rôles est considéré par d'aucuns comme l'un des classiques du genre.

Un peu dans l'esprit de *la Chevauchée fantastique* et du célèbre film *le Bataille d'Ok Corral*, Ford nous raconte l'histoire d'un homme qui, pour venger son jeune frère assassiné, un conducteur de troupeaux, décide de devenir shérif. Au départ, il soupçonne un certain Doc, dont l'amie est tuée, d'être l'auteur du meurtre de son frère.

Puis, à force d'obstination, d'astuce et de flair, il finit par découvrir et vaincre le véritable coupable.

À travers cette histoire, John Ford a voulu également peindre le vrai visage du «frontier marshall» Wyatt Earp, «celui dont les sages de l'Ouest chantèrent l'adresse, la loyauté et le courage».

Sybil





Tintin et le temple du Soleil



«Sybil» première partie

À **Télé-sélection**, le mardi 7 février à 20 heures, on pourra voir la première partie de *Sybil*, un film sensationnel en deux parties d'après le best-seller du même titre de Flora Rheta Schreiber. En vedette: Joanne Woodward, Sally Field, Brad Davis, Martine Bartlett, Jane Hoffman, Charles Lane, Jessamine Milner et William Prince.

Ce drame psychologique inspiré d'un fait réel extraordinaire de dédoublements multiples de la personnalité a soulevé un grand intérêt et des polémiques un peu partout dans le monde.

On verra donc le Dr Cornelia B. Wilbur, une psychiatre très intelligente, entreprendre le traitement de Sybil, une jeune fille qui se réfugie presque à son insu dans 16 personnalités différentes.

Ce qui, surtout, est apparu le plus sensationnel et le plus «mystérieux» dans ce cas, c'est le nombre élevé de personnalités différentes qu'incarnait alternativement Sybil et ce, de façon tellement absolue, qu'elle oubliait tous ses autres «moi», durant le temps où elle en vivait un bien précis.

Le Dr Wilbur découvrira que cette «maladie» est le résultat d'un manque de communication dans l'enfance de Sybil entre celle-ci et sa mère, une femme très instable.

«Orca»

Le jeudi 9 février à 20 heures, on diffusera, aux **Grands Films**, *Orca*, un drame d'aventures réalisé par Michel Anderson et interprété par Richard Harris, Charlotte Rampling, Will Sampson et Bo Dereck.

Certains ont vu ce film comme une sorte de parabole sur les dangers que représente pour l'humanité la destruction de plus en plus accélérée de l'équilibre de la nature.

Cette odyssée maritime nous montre tout d'abord Nolan, un pêcheur de Terre-Neuve qui, en voulant capturer un épaulard, blesse mortellement la femelle du cétacé. Alors, l'animal marin, courroucé, attaque les installations du petit port où Nolan demeure. Celui-ci, aidé par une spécialiste du nom de Rachel, apprend ce que sont les moeurs des épaulards qui sont dotés, par ailleurs, d'une très grande intelligence et dont le comportement peut être imprévisible.

Nolan décide donc d'affronter en haute mer la bête vengeresse. La spécialiste Rachel, un Indien et deux autres pêcheurs se joignent à lui. Commence alors une étrange aventure où l'épaulard élimine un à un ses poursuivants avant de s'attaquer à Nolan lui-même.

Orca



Comités de parents suite de la page 1

D'autre part, à Edmonton et à Calgary, les comités de parents surveilleront avec vigilance l'établissement des deux écoles françaises promises par les commissions scolaires catholiques pour septembre 1984.

L'EDUCATION PERMANENTE

Les communautés franco-albertaines souhaitent des cours de grammaire, de personnalité, d'art oratoire, de procédures de réunion... Des facilités de perfectionnement leur permettraient de devenir plus efficaces. Consciente de ces besoins, la Faculté Saint-Jean désire offrir des cours en français de toutes sortes, non seulement à Edmonton mais aussi au niveau de la province. L'ACFA provinciale et le Centre d'éducation permanente de la Faculté ont déjà demandé des fonds pour établir certains cours.

Le ministère de l'Education supérieure n'a pas encore confirmé si cette demande avait été approuvée. Le projet débuterait cependant très bientôt.

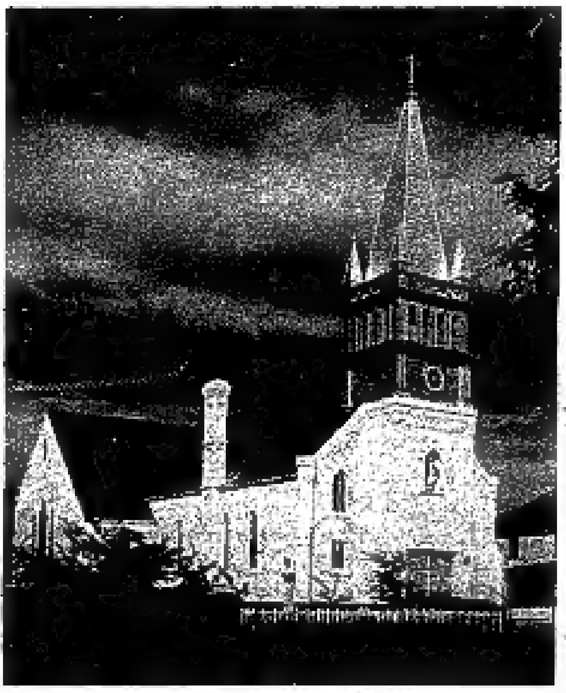
JEUNESSE

Plusieurs organismes, en plus de Francophonie Jeunesse de l'Alberta et des Scouts, s'intéressent aux jeunes. Citons, par exemple, Alliance Chorale, les Blés d'or, la Girandole, le Club Richelieu d'Edmonton, le Carrefour, l'ONF... le Rond-Point 84 devrait être suivi de recommandations précises assurant une meilleure concertation entre FJA, l'ACFA et les autres organismes, qui s'intéressent à la jeunesse.

Les représentants de l'ACFA ont insisté auprès du Secrétariat d'Etat pour que tous les groupes franco-albertains aient la possibilité d'ajuster progressivement leurs propres objectifs et programmes de façon sereine.



Le Jour du Seigneur à l'antenne de CBXFT



L'émission

Le Jour du Seigneur vous parviendra de l'église Immaculée-Conception d'Edmonton, le dimanche 12 février à 10h.

La messe sera co-célébrée par les Révérends-Pères Raymond Sévigny et Camille Dozois.

[Les fidèles sont priés d'assister à l'enregistrement qui se fera le samedi 11 février à 19h30]

Activités socio-culturelles

Mardi 7 février:

St-Paul

Salon du livre du 7 au 11 février à l'école Racette. Contactez Réal Girard au 465-4410 ou 465-5274 pour de plus amples renseignements.

Samedi 11 février:

Plamondon

Ciné-club pour enfants, "Le beau rôle et la manigance" à 10h30 à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon.

Assemblée annuelle à la salle communautaire de Plamondon. Souper à 17h, assemblée à 20h et danse avec le groupe "Encore" à 21h

Fort McMurray

Assemblée annuelle au McDonald Island Pavillon à 20h

Calgary

Assemblée annuelle à 14h30 à la maison française suivi d'un vin d'honneur à 17h30, souper à 18h30, spectacle avec le groupe "Folle avoine" à 19h30 et danse avec André Roy à 21h.

Le Ciné-club présente 'Goldorak" à 10h30 à l'ONF

[illegible]

Edmonton

Lorraine Couture (monitrice dans une garderie d'enfants, revient pour nous parler de l'enfant de 2 à 3 ans, et comment fabriquer nous-mêmes des jouets intéressants et pratiques.
Pour de plus amples informations contactez Mona au 436-6161

Mercredi, 15 février:

Morinville-Legal

Assemblée annuelle au Centre régional de Legal à 20h.

Samedi 18 février:

Fort McMurray

Ciné-club pour enfants présente "Le cerf volant du bout du monde" à 13h à la bibliothèque municipale

---

JEUDI 16 FEVRIER 84:

Edmonton:

Analyse Transactionnelle. Titre du film: Les positions fondamentales. (Ceci est le cinquième exposé d'une série de sept exercices sur l'Analyse Transactionnelle). Contenue de film: Après les "marques d'attention", on commence à se situer par rapport aux autres selon la vision qu'on a d'eux et celles qu'ils ont de nous. Il y a donc quatres positions fondamentales dans nos relations humaines... le film nous les expliquera.
Pour de plus amples informations contactez Mona au 435-6161

JEUDI 23 FEVRIER 84.

Edmonton.

L'enfant et l'hospitalisation. Des mamans qui ont vécu l'expérience nous aviseront de la façon de procéder à préparer l'enfant avant qu'il ou elle subisse une opération. Les effets d'un séjour à l'hôpital (séparation, etc...)
Pour de plus amples informations contactez Mona au 435-6161.

Vendredi, 24 février:

Grande Prairie

Carnaval en collaboration avec "Cabin Fever Days" - parade le soir

---

Samedi, 25 février:

Plamondon

Le Ciné-club pour enfants présente "Les six doigts de la main" à 10h30 à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon.

Falher

Carnaval d'hiver à St-Isidore. Contactez l'ACFA de Rivière-la-Paix ou le Comité culturel de St-Isidore pour de plus amples renseignements.

Grande Prairie

Souper et danse à 18h au Parc Evergreen. Contactez Paulette au 532-6068, Marguerite au 532-6563 ou Marcel au 532-0?.0 pour de plus amples renseignements.

le patron de la semaine

UNE PELOTE A ÉPINGLES



(S.O.P.) Fabriquez vous-même cette pelote à épingles et vous ne chercherez plus jamais vos aiguilles et épingles! Si vous désirez obtenir une copie de ce patron, en français, envoyez la somme de $3.00 à S.O.P. Services de Presse Inc. 9756 Boul. St-Laurent, Montréal H3L 2N3. Accordez deux semaines pour la livraison et ajoutez 0.50¢ pour les frais de transport. S.V.P. joignez à votre commande le découpure du patron désiré.

Cette page est commanditée par Safeway

Epiphanie chez Amandine

Par Michel Rocher.

Plus de 100 personnes avaient répondu à l'invitation de Claude Mannoni pour fêter les Rois à Amandine, la semaine dernière

Claude a bien fait les choses et a offert à ses invités un échantillonnage de mets aussi succulents que variés, et tout cela exclusivement avec des produits naturels Amandine est le seul établissement à ma connaissance à Edmonton et



Chez Amandine, un repas succulant digne du temps des Rois.

peut-être en Alberta qui offre une telle qualité et un tel choix de mets absolument naturels

Mais revenons aux délices qui nous ont été servis. Cela a commencé avec une vichyssoise ensuite nous avions le choix d'une salade aux foies de volaille ou salade au fromage de chèvre. Après nous avons eu droit aux vol-au-vents aux fruits de mer, après cela Claude nous a ménagé un petit intermède en nous servant des sorbets variés au citron, vanille, à la fraise et autres au choix, pour nous remettre en appétit parce qu'après il est arrivé la fameuse galette des Rois à la franchipane. De même quelques convives ont eu droit à la couronne des rois ou reines ce qui a ajouté à l'ambiance déjà fort chaleureuse.

Nous pensons être arrivés à la fin de ce succulent repas lorsque sont arrivées les mouches au chocolat servies dans de la meringue en forme de coupe, ensuite nous avons eu droit à l'échantillonnage complet au choix des diverses crèmes glacées, sorbets fabriqués par la maison, tout cela arrosé de très bons vins de France blancs et rouges.

Ce fut vraiment une [illegible] soirée était présidée par M. Bardolet, Consul général de France et Michelle son épouse, y compris tous les membres du corps consulaire français au grand complet ce qui représente un agréable changement que nous tenons à souligner Parmi tant d'autres invités de marque nous avons remarqué la présence en autre de M Melcome Olding, Consul de Grande Bretagne en Alberta ainsi que son épouse Paméla, ainsi qu'un nombre important de personnalités du monde diplomatique, des affaires et de la politique qu'il serait trop long à énumérer

Après un an d'exercice Claude prouve d'une façon éclatante que sa formule (produit naturel) est payante. En vérité la vraie reine de la soirée ce fut Claude secondée par son aimable époux.

Relocalisation des wapitis du parc national Elk Island

CALGARY (Le 24 janvier 1984) — On vient de mettre sur pied un programme pour capturer vivants 175 des trop nombreux wapitis du parc national Elk Island avec l'intention de les introduire de nouveau dans d'autres régions de l'Ouest du pays.

Le parc abrite trop de wapitis pour la quantité disponible de fourrage, explique le garde-en-chef Jack Willman. Il mentionne les enquêtes faites au printemps dernier en rapport avec le nombre des animaux et la quantité possible de fourrage. Il y aurait environ 550 wapitis dans le parc et leur nombre doit être réduit à 350 - 400 pour maintenir la santé du troupeau.

Le programme doit se prolonger jusqu'au début de mars et les animaux sont capturés vivants dans le but de rétablir les wapitis dans ce qui était d'abord leur habitat. Les animaux sont confiés à des agences provinciales de la faune pour la ré-introduction dans leurs provinces respectives.

Cette année, quelques-uns des animaux seront donnés à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan pour la ré-introduction dans les régions de Fort St-John et de Meadow Lake. Les animaux seront relâchés en groupes de 30 ou plus comprenant des mâles et des femelles en nombre égal. Dependant de la prise, des animaux pourraient également être remis à la province de l'Alberta qui en a déjà reçu pendant les trois dernières années, dit Willman.

"Il y a seulement dix ans les animaux en trop étaient tout simplement abattus mais de nouvelles techniques pour la capture et la manutention des animaux vivants permettent d'éviter les armes à feu, et je suis content de l'admettre", dit Willman.

Les pièges utilisés à Elk Island sont des filets avec des appâts de luzerne. Une fois à l'intérieur, l'animal déclenche un fil tendu et se retrouve captif. Les gardes du parc vérifient les pièges chaque matin et enlèvent les andouillers des mâles pour prévenir tout blessure. Ils conduisent ensuite par remorque les animaux capturés, dans un enclos dans le parc avant de les acheminer vers leur nouvel habitat, par camions à bestiaux ou avion hercules, dans le cas de la Colombie-Britannique.

Droits scolaires franco-ontariens

La Constitution est ambigue admet MacGuigan

Par Patricia Poirier

OTTAWA - La Constitution canadienne ne garantit pas au groupes minoritaires le droit de contrôler leurs institutions scolaires, estime le ministre de la justice, M. Mark MacGuigan.

"La Constitution n'existe pas ça (les conseils scolaires homogènes), nous croyons que cela pourrait être une suite logique dans plusieurs cas, mais pas nécessairement dans tous les cas", a-t-il confié hier aux journalistes à sa sortie des Communes.

M. MacGuigan a donc repris à son compte hier, les arguments avancés jeudi devant la Cour d'appel de l'Ontario par un avocat de son ministère, Me Brad Smith, à l'effet que la gestion scolaire n'est pas un droit constitutionnel.

COUP DUR

L'interprétation d'Ottawa de la nouvelle constitution porte un dur coup à la cause des Franco-Ontariens qui étaient convaincus d'avoir obtenu l'appui du fédéral. D'ailleurs le gouvernement fédéral a versé par le biais du programme de contestation judiciaire sur les droits de la personne du Secrétariat d'Etat plus de 100,000$ en subventions au regroupement d'associations francophones afin de leur permettre de plaider cette cause.

Interrogé aux Communes par le député libéral d'Ottawa - Vanier, M. Jean-Robert Gauthier, M. MacGuigan a reconnu que la constitution était ambiguë tout en offrant la souplesse voulue pour répondre aux situations selon la situation.

"Il y a plusieurs possibilités... dans certains cas, peut-être dans plusieurs cas, il peut être nécessaire de gérer et de contrôler les écoles. Par contre, ce n'est peut-être pas nécessaire lorsqu'il y a très peu d'élèves ou lorsque l'on ne pourrait le justifier...", a-t-il déclaré à sa sortie des Communes.

Le député Gauthier, qui s'était montré satisfait à la suite des précisions apportées par le ministre aux Communes, a changé de ton lorsqu'il fut informé des propos du ministre en réponse aux questions des journalistes.

"J'ai toujours dit qu'on ne pouvait faire confiance aux hommes politiques, c'est pourquoi j'ai suggéré de confier les litiges aux tribunaux", a expliqué M. Gauthier qui a vivement déploré l'absence du premier ministre Trudeau, en voyage officiel à New York hier.

"J'étais là quand on a négocié l'article 23 de la constitution et je sais ce qu'on avait en tête quand on a parlé de garantir les établissements scolaires", a ajouté le député qui s'est dit convaincu que le ministre de la Justice et ses conseiller faisaient fausse route dans ce dossier.

Enfin M. Gauthier a rappelé qu'il était impossible d'accepter les arguments du fédéral dans cette affaire. "Si leur interprétation était juste, les minorités seraient obligées de se présenter devant les tribunaux chaque fois qu'il y a un problème scolaire.

La FFHQ fustige le gouvernement fédéral

OTTAWA — Dans une lettre adressée au ministre de la Justice, Me Mark MacGuigan, le président de la F.F.H.Q., M. Léo LeTourneau, a exprimé sa profonde indignation suite aux propos tenus par le procureur du gouvernement fédéral est allé à l'encontre du mémoire écrit du ministère de la Justice en affirmant que l'article 23 de la Charte des droits et libertés ne garantissait pas aux Franco-Ontariens le droit à la gestion de leurs institutions scolaires.

"Nous nous demandons si le ministère fédéral de la Justice doit continuer à intervenir à l'occasion d'autres audiences qui porteront sur les questions linguistiques si ses représentants continuent à défendre de telles positions et à présenter une vision aussi limitative de l'esprit et de la lettre de la Charte des droits et libertés" a indiqué M. LeTourneau.

Le président de la F.F.H.Q. s'est dit d'avis "que c'est au Secrétariat d'Etat que devrait revenir le soin d'harmoniser et de coordonner les interventions que pourra faire à l'avenir le gouvernement fédéral à l'occasion d'audiences relatives à des litiges touchant les droits linguistiques.

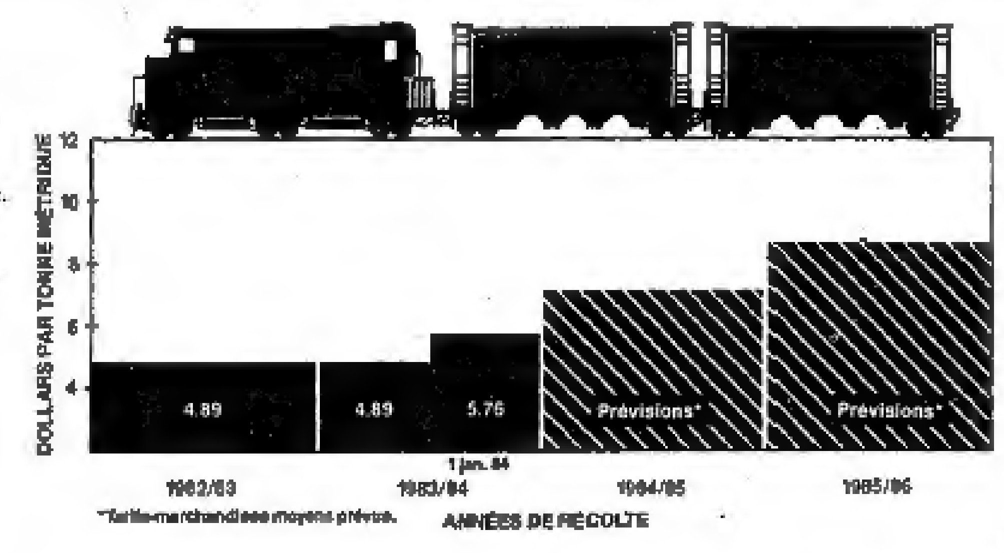






Qu'apporte aux producteurs de céréales la loi sur le transport du grain de l'Ouest?

Le 1er janvier 1984, l'entente sur le taux du Pas du Nid-de-Corbeau a été remplacée par la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest.* La nouvelle loi provoquera des changements profonds dans l'ensemble de l'économie canadienne. Dans l'Ouest, elle garantira aux producteurs de céréales un système de transport et de manutention du grain plus efficace et plus fiable, grâce auquel ils pourront acheminer une plus grande quantité de grain et de produits céréaliers vers les marchés internationaux.



Demande mondiale croissante

Dans le secteur du grain et des produits céréaliers, la demande mondiale n'a pas cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies. Les producteurs canadiens découvrent également des cultures commerciales maintenant rentables depuis que des produits tels que le canola, l'huile de tournesol et les légumineuses font l'objet d'une demande mondiale croissante.

Par ailleurs, la demande mondiale pour le charbon de la Colombie-Britannique, la potasse de la Saskatchewan et d'autres ressources naturelles du Canada s'est également accrue. Tous ces produits sont acheminés par chemin de fer. De ce fait, durant les années exceptionnelles, comme la récolte de 1978-1979, le réseau de transport s'est trouvé congestionné et les exportations de grain ont souffert de pertes d'au moins $600 millions. La solution consiste à accroître la capacité du réseau ferroviaire et à répartir les coûts équitablement, de telle sorte que le grain ne devienne pas une denrée de deuxième ordre alors que la demande ne cesse d'augmenter.

Modification des taux

Les taux ont été modifiés le 1er janvier 1984 et un nouveau barème sera fixé chaque année, avant le 30 avril. Les compagnies de chemin de fer devront publier leurs tarifs au plus tard le 31 mai de chaque année, de sorte que les producteurs puissent planifier leur prochaine récolte.

Garanties des producteurs

1. LES PRODUCTEURS SERONT PROTÉGÉS CONTRE LES AUGMENTATIONS DES COÛTS FERROVIAIRES.

Au cours des trois premières années, toutes les augmentations de coûts ferroviaires supérieures à 3% seront payées par le gouvernement du Canada qui, après le 1er août 1986, paiera toutes les augmentations supérieures à 6%.

2. LES TAUX NE DÉPASSERONT PAS 10% DU PRIX DU GRAIN.

La loi garantit que les tarifs-marchandises moyens ne dépasseront pas 4% du prix du panier des six principales céréales en 1984, et 5, 8, 9 et 10% respectivement en 1985, 1986, 1987 et 1988.

3. LES TAUX DEMEURERONT STATUTAIRES

Les compagnies de chemin de fer ne seront pas libres de fixer les taux, car la Commission canadienne des transports fixera tous les ans de nouveaux taux fondés sur les coûts annuels des sociétés ferroviaires.

4. DE NOUVELLES CULTURES BÉNÉFICIERONT DU TAUX STATUTAIRE

D'autres cultures, dont l'huile et la farine de canola, l'huile et la farine de lin, les graines et l'huile de tournesol, les graines de moutarde, la triticale, les pois et leurs dérivés ainsi que les fèves et leurs dérivés (à l'exclusion du soja) s'ajouteront à la liste des produits qui sont déjà transportés au taux statutaire (blé, avoine, orge, seigle, lin et colza).

5. GARANTIES DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER

En contrepartie d'une indemnisation adéquate pour le transport du grain, les compagnies de chemin de fer devront faire de nouveaux investissements massifs dans l'amélioration des lignes principales et des embranchements, le doublement des voies, ainsi que dans l'amélioration des systèmes d'aiguillage et des tunnels. *Les fonds seront retenus si les garanties de résultats et d'investissements ne sont pas respectées.*

Objectif

Afin que le Canada puisse être en mesure de maintenir sa position sur le marché mondial des céréales, nous devons commencer tout de suite à investir pour accroître notre capacité ferroviaire. En termes de ventes de grain perdues, l'insuffisance de cette capacité a coûté au Canada entre $400 et $600 millions en 1977-1978 et près de $600 millions en 1978-1979, et ce sont les producteurs canadiens de céréales qui ont été le plus touchés par ces pertes. En 1981-1982, nous avons transporté 31 millions de tonnes de grain par voie ferrée. Mais ce n'est pas suffisant. Si le Canada veut augmenter sa part du marché mondial, nous devons être en mesure d'acheminer bon an, mal an, 40 millions de tonnes de grain d'ici 1990!

Pour ce faire, les compagnies de chemin de fer devront investir $16.5 milliards au cours de la prochaine décennie. Parce que le projet d'expansion ferroviaire intéresse tout le Canada et que le transport du grain concerne tous les Canadiens, le gouvernement du Canada versera plus de $658 millions par an pour subvenir au coût du transport du grain.

Gage de succès

Un nouvel Office du transport du grain et un Comité supérieur du transport du grain seront créés afin d'améliorer les activités de manutention du grain et de surveiller le rendement des compagnies de chemin de fer. L'Office et le Comité collaboreront avec les producteurs, les compagnies céréalières, les chemins de fer et autres parties en vue d'améliorer le système.

En 1985-1986, la loi sera soumise à un examen complet; elle pourra subir des ajustements afin de répondre adéquatement aux besoins des producteurs et de tous les Canadiens dans leur effort pour faire face à la demande mondiale croissante.

Une brochure qui trace les grandes lignes de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* sera envoyée aux producteurs de céréales de l'Ouest. Les autres personnes intéressées pourront en obtenir des exemplaires en écrivant à l'adresse suivante:

Publications Canada
C.P. 1990
Edmonton, Alberta
T5J 2P3

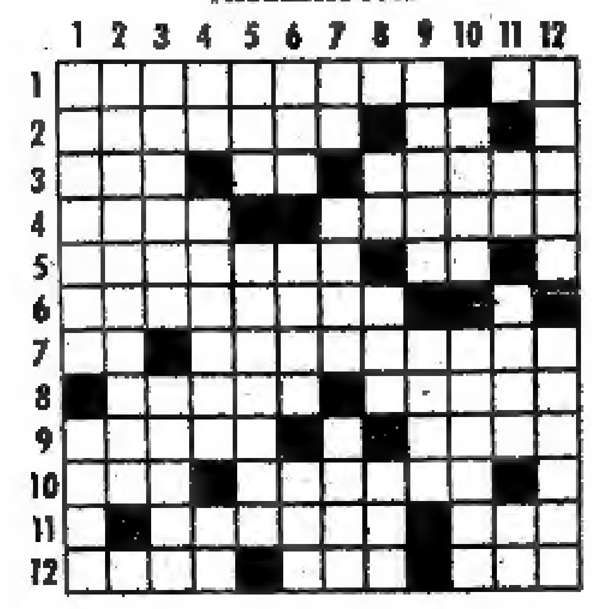
L'EXPANSION FERROVIAIRE DU CANADA
au service du monde de demain.


Transports Canada — Lloyd Axworthy, Ministre
Transport Canada — Lloyd Axworthy, Minister

Canada

mots croisés

PROBLEME 5612



HORIZONTALEMENT

1–Faisceau vasculaire, qui fait communiquer, dans une graine, le hile et la chalaze. – Cela.
2–Qui est d'amitié. – Outil de la modiste.
3–Terrain sur lequel on marche. – Messieurs. – Amener vers soi.
4–Myriapode. – Sans valeur.
5–Ville d'Eubée. – Pron. pers.
6–Transformer.
7–Reçu. – Donner un caractère idéal à une personne.
8–Saupoudrée de sel. – Docteur de la loi, chez les musulmans.
9–Femmes qui ont des enfants. – Tête d'une tige de blé (pl.).
10–Affaibli. – Du verbe siroter.
11–Chose de grande valeur. – Chemin de ville.
12–Fils de Vénus. – Fille de Saturne. – Légumineuse.

VERTICALEMENT

1–Endroit vaseux. – Déesse.
2–Aimantes.
3–Chez les Grecs, poèmes satiriques. – Os des poissons.
4–Chiffres romains. – Astre fixe. – De la gamme.
5–Fils de Jacob. – Dureté.
6–Ville d'Allemagne. – Opinion. – Préfixe.
7–Dém. – Accomplira. – Plus qu'il en faut.
8–Pron. pers. – Nommé. – Critique d'art et romancier espagnol.
9–Ordonnances. – Petite île.
10–Grand lac. – Désuni.
11–De l'espagnol. – Demi. – Ville de Chaldée.
12–Appareil de gymnastique (pl.). – Panier à mesurer le charbon dans les forges (pl.).

mots cachés

8 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	T	S	N	O	I	S	S	I	M	U	O	S	U	O	T
2	N	E	O	S	E	O	A	D	A	M	E	S	I	S	E
3	Q	C	C	E	G	U	L	E	F	M	E	S	N	A	A
4	R	A	E	R	U	C	U	E	M	T	I	O	C	T	N
5	E	R	S	A	O	I	T	O	C	O	I	T	S	I	O
6	R	T	N	O	R	I	N	A	R	T	I	E	A	S	I
7	I	T	N	O	R	E	M	R	A	O	L	R	V	F	T
8	T	R	A	V	E	R	S	R	N	L	E	S	A	A	A
9	E	O	T	N	V	B	U	I	I	R	S	E	N	C	I
10	A	U	U	L	E	G	I	V	O	I	E	S	T	T	C
11	E	V	R	E	I	M	A	I	S	E	T	I	S	I	O
12	T	E	E	F	Q	F	I	E	R	M	E	S	U	O	S
13	A	R	N	S	E	U	O	R	U	U	L	E	E	N	S
14	R	O	T	I	R	A	M	E	R	A	Z	E	S	S	A
15	O	A	S	E	T	E	C	S	A	U	V	E	U	R	E

Acte action
amie
armeront
ascètes
assez
association

Case
configurations
cratère

Dames

Hommes

Idée
îles

Nature

noces

Osera
ovule

Pierres

Ramera
retireront
rêve
rivières
rois
rôtir
roues
rouge
rouler

Salut
satisfactions

sauveur
savante
souci
site
sites
soumission

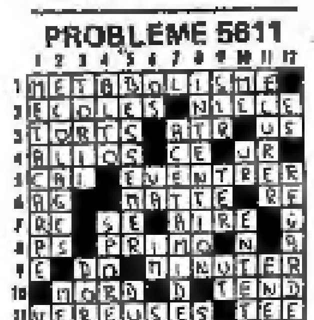
Terre
tous
traces
trahiront
travers
trouver

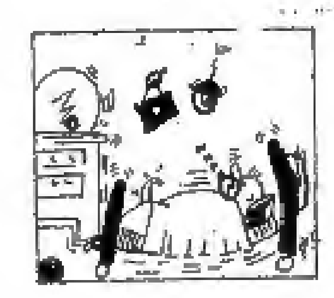
Vallée
voies

Réponse du no: FABRIQUE

solutions

PROBLEME 5611





VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER

du 21 mars au 20 avril

Ne vous laissez pas entrainer dans des supposées distractions qui ne vous intéressent guère; soyez aimable mais ferme. Vous souffrirez d'une inquiétude non fondée et de nervosité

TAUREAU

du 21 avril au 20 mai

Acceptez les invitations; il semble que votre prestique augmentera sur le plan social. Une idée très utile vous viendra à l'esprit; prenez le temps [illegible] en pratique. Ne doutez pas de vous-même.

GÉMEAUX

du 21 mai au 21 juin

Au travail, montrez-vous patient et ne prenez pas des décisions intempestives qui ne serviraient pas vos intérêts. C'est une journée favorable à votre vie sur le plan du coeur; n'hésitez pas à reconnaitre vos torts.

CANCER



du 22 juin au 22 juillet

Il vous est conseillé d'éviter la critique, les comparaisons déplaisantes, les discussions. Au travail, vous serez ambitieux et vous saurez voir loin; vous vous attaquerez avec succès aux problèmes.

LION

du 23 juillet au 23 août

Le temps travaille pour vous. Conservez la tête froide et concentrez vos énergies sur votre travail. Ne donnez pas prise à la critique. Bonne chance sur le plan de l'argent, croyez en vôtre bonne étoile et vous réussirez.

VIERGE

du 24 août au 22 sept.

Vous serez d'une activité remarquable, vous démontrerez de la ténacité et de l'efficacité. Vos efforts devraient être couronnés de succès et toutes vos initiatives seront très appréciées de vos supérieurs ou de ceux qui vous entourent.

BALANCE



du 23 sept. au 23 oct.

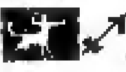
Au travail, l'instinct risque de prendre le pas sur la raison, plusieurs personnes de votre entourage manqueront de patience et se heurteront à des dissensions; un coup de tête pourrait les mettre dans une situation pénible.

SCORPION

du 24 oct. au 22 nov.

Sur le plan sentimental, vous ferez preuve d'aveuglement. Evitez de vous montrer blasé, vous n'êtes pas seul à avoir une certaine grandeur d'âme qui sauve de la mesquinerie. Au travail, vous serez content de vous.

SAGITTAIRE



du 23 nov. au 21 déc.

Il est à craindre que vous vous laissiez emporter par les mirages et que vous passiez à côté de chances réelles d'avancement. Vous serez routinier. Des occasions se présenteront à vous mais saurez-vous les saisir?

CAPRICORNE



du 22 déc. au 20 janv.

Vous aurez un travail préparatoire à accomplir qui sera très important. Il faudra éviter le risque de l'aventure, tenir compte de ceux qui vous entourent au travail. Faites-vous des alliés, soyez plus coulant.

VERSEAU



du 21 janv. au 18 fév.

Au travail, les gens auront tendance à s'emporter facilement mais il faut bien avouer qu'ils ne seront pas rancuniers. Le climat prêtera aux incontinences de langage, parfois à la médisance.

POISSONS



du 20 févr. au 20 mars

Vous ne serez pas assez sûr de vous ajourd'hui. Les difficultés tomberont d'elles-mêmes. Soyez plus confiant, N'hésitez pas à vous laisser aller à un peu de paresse, vous en avec besoin plus que vous ne pensez.

Paroisses francophones

MESSES du dimanche

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne — 10422 - 89A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 20 et midi

St-Thomas D'Aquin — 8780 - 86e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h messe 11 h messe
10 h à 10 h 45
approfondissement de la foi

St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

Ste-Famille à Calgary — 5e rue S.O.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi et 19 h 30

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs.

Les priorités des communautés franco-albertaines pour l'année courante (84-85)

Lors d'une importante rencontre avec les représentants du Secrétariat d'Etat et de la Fédération des Francophones hors Québec, la semaine dernière, une trentaine de représentants d'organismes franco-albertains se sont entendus sur les priorités suivantes pour l'année 84-85:

LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La grande priorité des communautés,et des régionales de l'ACFA donc,sera de mettre en oeuvre un plan pratique et réaliste de développement communautaire.

Le "Carnet de route des communautés franco-albertaines" qui est le résultat d'une vaste consultation provinciale sera l'outil principal de ce développement communautaire. Le directeur en développement communautaire de l'ACFA, M. Guy Lacombe, sera à la disposition des communautés et des régionales pour leur aider à concevoir et à réaliser des projets qui iront dans cette ligne-là.

Lors de la rencontre de la semaine dernière, M. Michel Bastarache, directeur de la promotion des langues officielles à Ottawa, a expliqué que dorénavant, les priorités budgétaires seraient à l'image des priorités établies par les communautés.

On peut se procurer un exemplaire du "Carnet de route" en s'adressant directement au secrétariat provincial de l'ACFA, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4, tél: 423-1680.

L'EDUCATION PERMANENTE

Il existe présentement à la Faculté Saint-Jean un Centre d'éducation permanente à l'intention de ceux et celles qui veulent poursuivre leur formation académique. Ce Centre est cependant dans un état embryonnaire et son avenir est encore mal assuré.

D'autre part, il n'existe pas en Alberta de Centre d'éducation populaire où les adultes franco-albertains pourraient acquérir toutes sortes de connaissances pratiques sans qu'il soit nécessaire d'avoir des prérequis académiques. On songe, par exemple, à des cours en tenue de livre, en art oratoire, en relations humaines, en procédures de réunions, en développement communautaire, etc.

Faute de connaissances essentielles, les Franco-albertains restent souvent en arrière, ne s'impliquent pas dans la chose publique et ne participent pas au développement de leur communauté.

La Faculté Saint-Jean a un important projet d'éducation permanente qui, à longue échéance, répondrait à tous ces besoins. L'ACFA provinciale, les régionales et les communautés seront informées davantage de ce projet et seront invitées à accorder leur appui à la Faculté afin d'assurer la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais.

L'EDUCATION

Au chapitre de l'éducation, deux volets deviennent prioritaires, soit l'inclusion des droits des Franco-albertains dans la Loi scolaire de l'Alberta, et l'établissement d'écoles francophones.

La Loi scolaire est présentement en processus de révision. Le comité provincial de l'éducation continuera à accorder une attention toute spéciale à ce dossier et participera, avec l'exécutif provincial de l'ACFA, aux négociations avec le ministre de l'Education, M. David King. Ce à quoi on aspire, essentiellement, c'est que la Loi révisée reconnaisse les droits des Franco-albertains à une éducation en français, dans des institutions françaises gérées par des francophones. La façon dont cette gestion pourra être exercée continuera à faire l'objet de recherches et de discussions au cours des prochains mois de la part du ministère et des autres intervenants.

Quant aux écoles françaises, il apparaît de plus en plus évident aux Franco-albertains que c'est la seule réponse adéquate aux besoins en éducation des enfants francophones. De plus en plus de gens comprennent que les écoles dites d'immersion sont des écoles anglaises dans lesquelles on offre un programme d'immersion française pour les anglophones. Durant l'année 1984-85, les communautés franco-albertaines seront invitées à étudier la situation chez elles, à faire un travail de sensibilisation puis un travail de lobbying auprès de leurs commissions scolaires.

LA JEUNESSE

L'année 1985 sera l'année internationale de la Jeunesse. Au cours des prochains mois, les communautés franco-albertaines feront un examen de conscience et tâcheront de voir quelle place elles accordent aux jeunes, à leurs jeunes, à ceux qui demain porteront le flambeau de la culture française en Alberta.

On fera l'inventaire de ce qu'on fait pour les tout-petits (3 - 5 ans), les enfants (6 à 12 ans), les adolescents (13 à 18 ans) et les jeunes adultes (19 à 25 ans). Y a-t-il des failles, des lacunes? Où se trouvent-elles. Qu'est-ce qu'on fera, concrètement, pour combler ces lacunes.

Un premier exercice aura lieu dès le mois de février, dans chacune des régionales de l'ACFA, alors que jeunes et adultes se réuniront pour étudier un document de discussion sur ce sujet de la jeunesse.

Par la suite, à l'occasion du Rond-Point du 3 mars 84, un colloque provincial permettra de mettre en commun tout ce qu'on aura trouvé dans les régions et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer un suivi efficace à toutes ces discussions.